

Farines animales : Le Maire s'oppose

Par l'AFP le 02/12/2011

Le ministre de l'Agriculture Bruno Le Maire a répété aujourd'hui son opposition à la réintroduction des farines animales dans l'alimentation du bétail, après une publication du Conseil national de l'alimentation (CNA) entrouvrant la porte à ce retour. "Tant que je serai ministre de l'Agriculture, les farines animales ne seront pas réintroduites en France. J'en prends l'engagement", a déclaré le ministre dans un communiqué.

Le CNA a publié aujourd'hui un rapport qui laisse entrevoir une possibilité de retour à ce mode d'alimentation prohibé depuis l'épisode de la maladie de la vache folle. Cet avis intervient après celui de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation (Anses) qui a émis à la mi-novembre des réserves. Le CNA rappelle que les protéines animales transformées (PAT) de porcs, volailles et poissons ne proviendraient "par définition (que) d'animaux sains". "Il est impératif de faire la différence entre les PAT (...) issues de produits sains et les 'farines animales' qui incorporent notamment des cadavres d'animaux" et qui sont interdites dans l'Union européenne, a souligné le CNA dans son communiqué.

Le CNA rappelle encore que l'UE interdit les PAT dans l'alimentation des ruminants ainsi que le "cannibalisme" intra espèce. Autrement dit, la volaille ne sera pas nourrie par de la farine de volaille, mais en l'occurrence de porc. Le Conseil dit appuyer cette disposition. Le CNA prend également en compte "l'intérêt éventuel" économique et environnemental des PAT mais souhaite une évaluation "plus en détail". Le CNA souligne "les réticences actuelles des consommateurs et de certains acteurs économiques". Il appelle à "un dialogue avec les consommateurs sur la nature et l'usage des PAT, notamment la mise en marché actuelle, en France et en Europe, de produits importés de pays tiers issus d'animaux qui ne sont pas soumis aux mêmes exigences".

Dans un rapport préliminaire publié en juin, le CNA envisageait une réintroduction en deux temps des farines animales en France. L'avis de cette instance consultative des ministères de l'Alimentation, de la Santé et de l'Economie avait suscité une levée de bouclier, et M. Le Maire avait réagi de la même manière qu'aujourd'hui. En juillet 2010, la Commission européenne a décidé d'entamer une réflexion sur des "assouplissements qui pourraient être apportés aux mesures de bannissement des farines animales de l'alimentation des animaux en vigueur depuis dix ans pour lutter contre l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB)", rappelle le ministère de l'Agriculture.

"Dans ce cadre, l'Autorité Européenne de Sécurité des Aliments (AESA) a rendu le 12 janvier dernier un avis sur les risques liés à la présence résiduelle de protéines animales transformées dans les aliments pour animaux qualifiant ces risques de 'négligeables'", selon le communiqué du ministère.